



Service	Service urbanisme
Examiné en Bureau	Le 1 décembre 2020
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020
DELIBERATION N°D378-20

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU POLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM - MODIFICATION SIMPLIFIÉE - MODIFICATION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses article L.151-1 à 151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 24 juin 2019,
- Vu la délibération du conseil communautaire le 5 mars 2020 prescrivant l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Par courrier en date du 3 décembre 2019, la CAPSO a été sollicitée par la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem afin de déplacer l'emplacement réservé n°13, inscrit au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse pour permettre la réalisation d'un lotissement sur les parcelles 807AE212, 807AR214, 807AE216 et 807AE217.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, cette modification du PLUI est possible via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Le conseil communautaire a donc engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse et défini les modalités de mise à disposition du projet de modification par délibération du 5 mars 2020.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme :

- Un avis a été publié dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la CAPSO et affiché dans la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO ;
- Cet avis a été publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées a été mis à la disposition du public la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO pendant une durée de 31 jours, du 14 septembre au 14 octobre 2020 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres prévus à cet effet et joints aux dossiers.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public dans la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille-vingt, le 17 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo - 2/4 avenue L. Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 10 décembre 2020, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur PREVOST Michel, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DENIS Philippe, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur DEBOVE Gilles, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur HOCHART Philippe, Madame JASKOWIAK Hélène, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LAPACZ Céline, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TRUANT Jonathan, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire, Monsieur ROLIN Joël, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame LAMOOT Catherine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire, Monsieur HAZARD Jean-Luc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire, Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire, Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

Mme BAUDEQUIN Odile, M. BEDAGUE Patrick, Mme CATTY Christine, M. CHEVALIER Alain, Mme COUSIN-DELGERY Daisy, M. DELFORGE Pascal, M. DISSAUX Jean-Claude, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence, M. BERTELOOT Hervé, Mme BROCHARD-MONTAGNER Claire, M. LEBRUN-VANDEWALLE Dominique.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 82

Nombre de votes « pour » : 82

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0